COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

SUITES AU RAPPORT D'EVALUATION DE LA COMMISSION

Efficacité du système d'assurance qualité

du Collège Centennial

Février 2021

Québec

Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial
Québec
Bureau du président

Québec, le 25 février 2021

Madame Angela Burgos
Directrice générale
Collège Centennial
5440, rue Notre-Dame Ouest
Montréal (Québec) H4C 1T0

Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 3 février 2021, du suivi transmis par le Collège Centennial le 9 novembre 2020 en regard d'une recommandation émise dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité. Dans son rapport de juin 2019, la Commission avait recommandé au Collège de se doter de mécanismes pour veiller à l'efficacité de son programme d'études, notamment en mettant en place un système d'information lui permettant de colliger et d'analyser des données sur le cheminement scolaire de ses étudiants en comparaison avec celles d'autres établissements.

Pour assurer l'efficacité de son programme d'études *Social Science* (300.A0), le Collège met en œuvre plusieurs mécanismes. Pour favoriser l'intégration des étudiants, il prévoit un processus d'admission permettant de déterminer les besoins particuliers des futurs étudiants et de leur proposer les ressources appropriées de soutien à la réussite. Concernant l'évaluation des apprentissages des étudiants, des processus d'élaboration et d'approbation des plans de cours, des épreuves finales de cours et de l'épreuve synthèse du programme sont mis en place et encadrés par la Direction. En outre, le Collège procède à la collecte de données statistiques concernant le cheminement scolaire, la réussite, la persévérance et la diplomation de ses étudiants. Lors de la préparation du rapport annuel requis dans le cadre de l'*Institutional Student Success Plan*, ces données sont compilées puis analysées par le comité de coordination, entre autres en comparaison avec celles d'autres établissements. Enfin, le rapport est présenté aux professeurs pour discussion, puis soumis pour adoption au conseil

888, rue Saint-Jean, 4e étage
Bureau 400
Québec (Québec) G1R 5H6
Téléphone : (418) 643-9938
Télécopieur : (418) 643-9019
www.ceec.gouv.qc.ca

d'administration. Au besoin, des actions à entreprendre sont déterminées et un suivi est effectué.

Au regard des processus mis en œuvre par le Collège Centennial, la Commission estime qu'il recueille désormais de façon systématique des données sur la persévérance et la diplomation de ses étudiants. Elle considère également que le Collège met à présent en œuvre des mécanismes assurant l'analyse des données sur le cheminement scolaire de ses étudiants en comparaison avec celles d'autres établissements, ce qui lui permet notamment de vérifier qu'une proportion acceptable de ses étudiants termine le programme d'études dans des délais raisonnables. Pour toutes ces raisons, la recommandation est levée.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. M^{me} Michelle Fazioli, directrice des études
M. Max Salonine, directeur des études